

Particuliers

Un salarié peut-il démissionner pendant un arrêt de travail ?

Oui, un salarié peut démissionner pendant un arrêt de travail prescrit pour la maladie, la maladie professionnelle ou un accident de travail.

Si l'arrêt de travail prend fin **après** la durée du préavis, le préavis **n'est pas prolongé et se termine à la date initialement prévue**.

Si l'arrêt de travail se termine **avant** la fin du préavis, le salarié doit **effectuer la durée restante de son préavis** dans l'entreprise.

L'employeur peut dispenser le salarié d'effectuer la fin de son préavis de démission.

Questions – Réponses

Qu'est-ce qu'un accident de trajet ?

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

Qu'est-ce qu'un accident du travail ?

Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES